

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/049/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 43/05 (AMR 51/043/2005 du 22 février 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

États-Unis (INDIANA) Donald Ray Wallace (h), Blanc, 47 ans

Londres, le 10 mars 2005

Donald Wallace a été exécuté dans l'État de l'Indiana le 10 mars 2005.

Il avait été condamné à la peine de mort en 1982 après avoir été reconnu coupable des meurtres de quatre membres d'une même famille – Theresa Gilligan, son mari, George Gilligan, ainsi que leurs enfants, Lisa et Gregory – abattus en 1980 à leur domicile lors d'un cambriolage à Evansville, dans l'Indiana.

Lorsqu'il a prononcé ses dernières paroles, Donald Wallace a indiqué : « *J'espère que chacun trouvera la paix après mon exécution.* »

Donald Wallace, qui se trouvait dans le couloir de la mort depuis plus de vingt ans, est le neuvième condamné exécuté aux États-Unis depuis le début de l'année. Sa mort porte à 953 le nombre de personnes auxquelles les autorités de ce pays ont ôté la vie depuis la reprise des exécutions judiciaires, en 1977. Douze de ces exécutions ont eu lieu dans l'Indiana.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*